

Bulletin Municipal N°3

Janvier 2022







SOMMAIRE

- L'édito du maire
- Bilan du 2^{ème} semestre
- Vivre à Urville : animations et célébrations.
- Vie associative
- Urville autrefois
- Calendrier
- Infos pratiques





A l'occasion de cette nouvelle année, toute l'équipe municipale et moi-même tenons à vous présenter tous nos vœux de bonne et heureuse année 2022.

Compte-tenu de l'évolution de la pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu en présentiel, pour la deuxième année consécutive. Nous regrettons de ne pas pouvoir partager ce moment de convivialité, d'échanges et de discussions autour de nos projets accomplis en 2021 et de ceux envisagés en 2022.

Notre objectif est de poursuivre les actions menées en 2021 en respectant nos engagements.

- En matière de développement durable nous avons procédé à l'extinction nocturne de l'éclairage public, mesure qui s'étend désormais à de plus en plus de communes.
- Concernant la vie sociale et l'animation de la commune nous vous avons consulté pour connaître vos attentes et propositions avec notamment une réunion publique organisée le 1^{er} juillet. La mise en œuvre de services et d'animations sera opérationnelle, dès 2022, avec l'ouverture de l'espace de l'ancien groupe scolaire rénové.
- Au niveau de l'action sociale, les bons de chauffage ont été de nouveau augmentés et sont désormais fixés à 100 €, pour aider les personnes et ménages à faibles revenus
- En vue d'améliorer la sécurité routière de notre commune, nous avons organisé plusieurs réunions avec les riverains de différents quartiers. Elles se poursuivront en 2022 et se traduiront par des aménagements sur le terrain.
- En matière culturelle, nous avons avec un musicien professionnel de notre commune, créé un festival de musique avec un premier concert organisé dans l'église d'Urville. Par ailleurs, notre église est désormais inscrite en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Cette nouvelle année doit voir la finalisation de deux projets qui nous tiennent à cœur : la réalisation de la piste cyclable ainsi que la rénovation de l'ancien groupe scolaire pour offrir un espace d'animations et d'activités.

L'année 2022 vient de démarrer dans un contexte qui reste incertain. Néanmoins nous devons continuer à mettre en œuvre nos projets et à conserver notre vie sociale, tout en restant vigilants.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous et à vos proches une très bonne année 2022.

Le maire et toute l'équipe municipale

Principaux points évoqués lors des conseils municipaux

Conseil du 6 Juillet 2021 :

Ancien groupe scolaire: Choix des entreprises

La commission d'appel d'offre après présentation de l'analyse des offres du cabinet d'architecte, a proposé au conseil municipal différentes entreprises.

Entreprises retenues:

Lot démolition : Entreprise FCM pour un montant HT de 28 020 €

Lot menuiseries extérieures : Entreprise FCM pour un montant HT de 60 700,50 €

Lot étanchéité : Entreprise B PLAST pour un montant HT de 28 020 €

Lot placo/menuiserie: Entreprise DELAUBERT pour un

montant HT de 18 000 € Lot plomberie: Entreprise LARCHER pour un montant HT

de 8 025,40 € Lot électricité: Entreprise AUVRAY/CLOMBEL pour un

montant HT de 27 300,00 € Lot peinture et sol: Entreprise PIERRE PEINTURE pour un

montant HT de 30 736,52 €

Lot climatisation: Entreprise LARCHER pour un montant HT de 20 038.95€

Lot carrelage faïence: Entreprise ANTOINE CLAIRAUX pour un montant HT de 6397,00 €

Projet de musicale: saison décision de financement

Une subvention de 2 500 € a été accordée pour soutenir la saison musicale proposée par le musicien Jean-Christophe Masson. Une subvention de 1 400 € a également été apportée par la communauté de commune.

Projet éolien :

Le conseil émet un avis favorable sur la proposition de la communauté de communes d'engager une démarche collective de territoire sur l'éolien. Cette démarche doit permettre d'assurer une cohérence territoriale dans l'implantation future des éoliennes, de protéger les zones où l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitée tout en respectant l'avis des communes.

Conseil du 7 Septembre 2021 :

Création d'un poste d'adjoint technique :

La décision de créer un emploi d'agent technique, permanent, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, a été adoptée à l'unanimité.

Elections des délégués au SMICTOM de la bruyère:

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués pour représenter la Commune au SMICTOM de la

Ont été élus à l'unanimité : Titulaire: Brigitte JACQUET Suppléant : Jean-Claude LAULIER Commission d'appel d'offre :

Vu les articles du code des marchés publics et du code général des Collectivités Territoriales,

considérant qu'à la suite de la démission d'un conseiller, il convient de modifier la constitution de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal.

Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres:

Ont été élus à l'unanimité:

Membres Titulaires: Mickaël BALLIERE, Michel LEBOURGEOIS, Jean-Claude LAULIER

Membres Suppléants: Pascaline BRIARD, Daniel HUET, Céline HOUDRY

Monsieur le Maire étant membre de droit de cette commission.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT):

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité Madame Brigitte JACQUET comme membre titulaire, pour représenter la commune d'Urville à cette CLECT, et Monsieur Jean-Claude LAULIER comme membre suppléant, pour représenter la commune d'Urville à cette CLECT, en l'absence du titulaire susmentionné.

Création d'une commission pour les marchés MAPA:

Les MAPA, marchés à procédure adaptée, qui concernent, pour les communes, l'essentiel des marchés, nécessite la création d'une commission consultative en charge d'examiner les offres et d'émettre un avis en vue du choix à effectuer par le conseil municipal. Il est proposé qu'elle soit constituée des mêmes membres que la CAO.

Titulaires: Mickael BALLIERE, Michel LEBOURGEOIS, Jean- Claude LAULIER.

Suppléants : Pascaline BRIARD, Daniel HUET, Céline HOUDRY.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Barème objets et matériels salle des fêtes :

A la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération relative au coût des différents objets, matériels, de la salle des fêtes, en cas de dégradation, de casse ou de disparition. Un barème reprenant le prix de chaque objet est présenté en conseil municipal. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement abonnement panneau pocket :

L'application d'information smartphone « panneau pocket » connaît depuis sa mise en place, il y a un an, un vif succès. Elle regroupe désormais plus de 370 utilisateurs.

Il est proposé de renouveler l'abonnement pour une période de 2 ans, soit un montant de 360 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, valide ce renouvellement pour une période de 2 ans.

Saison musicale Urville:

La saison musicale d'Urville doit avoir lieu du 9 Octobre 2021 au 26 Juin 2022.

Elle comportera 6 concerts, répartis entre l'église et la salle des fêtes.

La communication sera assurée par l'office de tourisme de la Suisse Normande (OTSN).

La dénomination de cette manifestation, proposée par l'OTSN, est : « Festival aux sons des collines ». Cette appellation générique permettra d'étendre ce festival à d'autres communes, dès la saison 2023.

Par ailleurs, il convient de différencier le tarif offert aux Urvillais de celui pratiqué pour les autres publics. Il est proposé d'adopter le demi-tarif soit un montant de 3€ au lieu de 6€ au plein tarif, avec un quota de 30% de places offertes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Journées du patrimoine 18-19 Septembre 2021 :

L'église sera ouverte au public durant ces deux journées et mise en lumière. L'association de restauration de l'église sera associée à l'évènement et l'association « L'art de peindre » envisage de présenter les réalisations de ses adhérents.

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) :

Le commissaire enquêteur a tenu sa permanence, mardi 7 Septembre, à la marie d'Urville, afin de recevoir les remarques des habitants de la commune.

La mairie a déjà adressé, à la communauté de communes, un certain nombre de demandes de modifications qui sont mentionnées dans le dossier des « modifications du comité technique de la CDC » intégré dans le dossier général du PLUI. Ce dernier est consultable en mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

La mairie complètera ces remarques par une demande de maintien du classement en zone Uc de certaines parcelles.

Conseil du 5 Octobre 2021:

Choix de l'entreprise pour la réalisation de la piste cyclable :

Après l'analyse des propositions de 7 candidats, le conseil a validé le choix de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 257 976,50 €.

Par ailleurs un point est fait sur les acquisitions foncières. Des discussions avec les propriétaires fonciers, via les notaires sont en cours. Pour la rectification cadastrale concernant le tracé de la RD 167 à l'entrée du bourg, une réunion est prévue avec le CD14.

Remarques complémentaires au PLUI:

Le conseil a déjà émis une série de remarques concernant le PLUI, remarques qui ont reçu un avis favorable de la CDC et des services de l'état. Néanmoins, il reste un point important à prendre en compte dans le PLUI. Deux parcelles situées le long de la route de St Germain, entre le bourg et la moinerie sont actuellement classées en Uc (donc constructibles) seraient déclassées en zone A (zone agricole). Il apparait important de garder le classement en Uc de ces parcelles, notamment si la perspective de créer un commerce sur une de ces parcelles s'avérait opportune. Le conseil décide donc le rajout de cette demande aux remarques déjà exprimées.

Subventions aux associations:

La commission action sociale, vie associative, éducation, culture et communication a proposé de maintenir les montant des subventions pour l'année 2021 au même niveau que celles accordées en 2020 moyennant une modification :

- Ajout d'une subvention pour le secours populaire de 250€, équivalente à celle accordée au secours catholique et ce afin de renforcer l'aide apportée aux actions à caractère social.

Par ailleurs, il a été proposé de ne pas attribuer la subvention de 400 € prévue pour le feu d'artifice du 13 juillet 2021, celui-ci ayant été financé avec les crédits 2020.

Subventions sportives aux enfants:

Le choix d'une participation forfaitaire de 30 € pour les enfants d'Urville de 3 ans à 18 ans dans le cadre d'une activité sportive ou culturelle a été validé. Cette participation sera versée aux familles sur présentation d'un justificatif de la dépense.

Projet MAM (Maison d'assistantes maternelles)/ et crèche intercommunale de Gouvix :

Deux projets de crèches ont été examinés par la commission action sociale, animation, vie associative,

éducation, culture et communication. Ces deux dossiers avaient déjà fait l'objet, précédemment, de présentation en conseil municipal. Or il est apparu qu'il était nécessaire que la commune se positionne, afin d'avertir les porteurs de ces projets de notre décision.

- Projet MAM: Le coût d'aménagement du logement de l'ancien groupe scolaire envisagé pour accueillir la MAM, s'élève à environ 80 000 €. Le projet est porté par deux assistantes maternelles qui s'engagent à verser un loyer et à payer les charges (électricité, eau...). Le nombre maximum d'enfants susceptibles est de 9, ce qui nécessite 3 assistantes maternelles. Compte-tenu du montant de l'investissement qui ne bénéficie d'aucune aide de la CAF et des projets d'utilisation future du logement de l'ancienne école, liés aux activités engagées et en réflexion, le conseil n'émet pas d'avis favorable.

-Projet de crèche intercommunale à Gouvix: La commune de Gouvix, porte un projet de crèche intercommunale en lien avec la commune de Cauvicourt. Elle a interrogé la commune d'Urville pour savoir si cette dernière souhaitait s'associer au projet. L'investissement à la charge de la commune s'élève à environ 100 000 €. S'ajoute à la part d'investissement, une contribution annuelle variable. En cas de non adhésion, les parents pourront néanmoins inscrire leurs enfants en fonction des places non occupées par les communes adhérentes.

La commission action sociale, animation et vie associative, éducation culture et communication a émis un avis défavorable, du fait du coût d'investissement élevé et du reste à charge annuel en fonctionnement. Cette commission propose d'engager une réflexion alternative à ces deux projets : une crèche liée à une résidence destinée aux seniors. Ce projet pourrait s'implanter sur le terrain de l'ancien groupe scolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suit l'avis de la commission à l'unanimité et émet un avis défavorable au projet de crèche intercommunale. Le conseil municipal, propose que la commission engage une réflexion sur un projet de crèche intergénérationnelle.

Contrat « territoire eau et climat » 2021-2024 :

Dans la perspective d'améliorer la qualité des eaux, de préserver les ressources en eau, une convention regroupant un certain nombre d'actions doit être signée entre les collectivités et l'Agence de l'eau.

A ce titre, des travaux devraient être envisagés pour améliorer la performance de la station d'épuration et la rénovation des réseaux d'assainissement.

La convention prévoit un cofinancement de l'agence de l'eau pour aider les communes et intercommunalités à mener à bien les mises aux normes et les rénovations des réseaux. L'agence de l'eau conditionne son aide financière, à la signature de cette convention. Il est précisé que les collectivités s'engageront dans la limite

de leurs contraintes budgétaires et des aides apportées par les cofinanceurs, essentiellement l'agence de l'eau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention.

Conseil du 2 Novembre 2021:

Travaux divers:

Salle des fêtes :

- Ajout d'une pergola : La société HOMKIA retenue pour la mise en place d'une pergola, nous informe que le coût annoncé subira une augmentation de 10%, intégrant la réalisation d'une vue d'architecte et du fait de l'augmentation du coût des matières premières. Le coût total passera de 34 825€ à 38 649€.
- -Etanchéité des portes : Le coût de ces travaux sera également impacté par une hausse des prix.
- -Isolation phonique : Une première société consultée « Traitement et correction acoustique », propose la pose de panneaux absorbants pour un coût de 6 557 € HT. Une deuxième société « Décibelfrance », doit établir un devis pour une proposition alternative.
- -Performance énergétique : Il est proposé d'engager une réflexion en vue d'apporter une solution à l'inertie du système de chauffage de la salle des fêtes. Une étude pourrait être réalisée par le SDEC. La mise en place de panneaux photovoltaïques devra également être étudiée ainsi que pour l'ancien groupe scolaire.
- -mise en place d'un vidéo projecteur et d'un écran rétractable au-dessus de la scène. Des demandes de devis vont être effectuées.

Mairie:

- -Proposition de la pose de radiateurs plus performants afin d'améliorer le système de chauffage de la salle du conseil.
- -Réalisation d'un traitement antirouille et peinture du porte-drapeau.

Rénovation de l'ancien groupe scolaire :

Le permis est en cours d'examen. Les travaux devraient commencer début 2022.

Piste cyclable :

L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour la réalisation de la piste cyclable. Les acquisitions foncières sont en cours. Les travaux devraient commencer au printemps 2022.

Voiries:

La programmation des travaux de voieries, établie par la communauté de communes, est en cours. La commune propose les voiries suivantes :

Chemin des Aucrais, chemin des Mallières, rues Sainte Barbe et Saint Eloi en 2023.

PLUI:

Une question est posée sur le classement de la zone située derrière le lotissement du Pont de Vers, concernant sa constructibilité. Ce point doit être examiné avec la communauté de communes.

Aide au chauffage:

Comme les années précédentes, une aide au chauffage sera accordée aux familles en difficulté. Pour cette année et compte-tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, il est proposé de renforcer l'aide et de proposer un bon de 100 € au lieu de 80 € l'année précédente. De même il est proposé d'étendre officiellement cette aide à l'ensemble des familles, sous plafond annuel de ressources (15 000 € pour une personne seule et 22 500 € pour un couple). Les versements seront effectués par virement dans le courant du mois de décembre.

Préparation de Noël:

- -Comme chaque année, le comité des fêtes et la commune, offrent un colis repas aux anciens de notre commune, âgés de plus de 65 ans.
- En complément du circuit du père Noël et de la distribution de friandises, il est décidé de proposer un spectacle de magie pour les enfants et leur famille. Un budget de 2500 € est prévu (1 300 € pour les chocolats, comme en 2020, et 1000 € pour l'animation + une réserve de 200 €)

Primes aux personnels :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une prime de fin d'année est attribuée au personnel communal. Après échange, il a été décidé d'octroyer 200 € par agent et un bon d'achat d'une même valeur à chaque employé communal mis à disposition par le TEF.

Conseil du 7 Décembre 2021 :

Acquisitions foncières piste cyclable :

Les négociations engagées avec les propriétaires fonciers ont abouti à un prix d'achat de 5,8 € /m2. Ce prix s'appliquera à l'ensemble des terrains devant être achetés pour la réalisation de la piste cyclable. Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur cette proposition et donne tous pouvoirs

à Mr le Maire pour signer les documents et actes nécessaires.

Les travaux de la piste cyclable devraient commencer en Mars 2022. Elle devrait être opérationnelle en Juin.

Distributeur de pain :

Compte-tenu des demandes exprimées par un certain nombre d'habitants, il est envisagé d'installer un distributeur de pains et viennoiseries. Des contacts ont été pris avec plusieurs boulangers situés à proximité d'Urville. Il ressort de ces échanges qu'une implantation serait envisageable place de la Mare. Le boulanger fournirait le distributeur et l'approvisionnement en pains et viennoiseries. La commune réaliserait la plateforme, l'alimentation électrique et l'habillage du distributeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur cette proposition et donne tous pouvoirs à Mr Le Maire pour signer les documents et actes nécessaires.

Travaux sur le réseau électrique ENEDIS :

Afin de permettre à ENEDIS d'effectuer les travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension le long de la RD167, le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

Point sur la crèche intergénérationnelle :

Un échange avec la structure « Tom et Josette » montre que la solution la plus adaptée serait de faire appel à une structure privée. Il faut donc trouver un investisseur ainsi qu'un exploitant. Une étude de faisabilité économique devra être réalisée préalablement. Le conseil valide la démarche et des contacts vont être pris avec des investisseurs privés et des bailleurs sociaux en vue de monter un projet au cours de l'année 2022. Le principe d'une prise de participation des habitants d'Urville, sous la forme de parts sociales, devra être étudiée.

Réunions et projets :

• Projet d'animations et activités :

Suite à la réunion publique du 1er Juillet et au sondage effectué préalablement, nous avons poursuivi notre réflexion, en lien avec l'association des familles rurales du Calvados, afin d'offrir aux Urvillais des animations et activités dans le nouvel espace de l'ancien groupe scolaire rénové. Un certain nombre d'habitants ont manifesté leur intérêt quant à leur implication dans ce dispositif. Une réunion, organisée en novembre, a réuni 16 personnes prêtes à s'impliquer et à mettre au service de notre population leurs compétences, leur savoir-faire, en complément des associations existantes. Ce groupe de réflexion a exprimé la volonté de créer un lieu de vie intergénérationnel et interculturel favorisant les rencontres, le partage, l'échange, la création et l'entraide. Une rencontre sera prochainement programmée pour la poursuite de ce projet auquel vous pourrez vous associer.

Sécurité routière dans la commune :

Un certain nombre d'axes routiers et de rues de notre commune subissent, au quotidien, des comportements d'automobilistes peu respectueux de la sécurité des habitants, riverains de ces axes. Cela concerne principalement les flux de transit. Afin d'examiner les secteurs sensibles, voire dangereux et d'apporter des solutions correctives, la municipalité a organisé des réunions par quartier associant l'ensemble des riverains concernés. Trois réunions ont été organisées au mois de décembre, concernant une partie du centre bourg et le quartier proche de l'école du Roselin en lien avec la commune de Gouvix. Deux autres réunions seront organisées en début d'année avec le quartier des nouveaux lotissements et l'autre partie du centre bourg avec la Moinerie. A l'issue de ces réunions, les aménagements envisagés seront validés en termes de conformité routière, d'efficacité et de coût de réalisation.

Vivre à Urville:

La petite accalmie dans cette période très troublée par le COVID a tout de même permis d'organiser et de vivre quelques manifestations.

La foire au grenier :

Le dimanche 12 Septembre, le comité des fêtes a organisé le vide-grenier qui a rassemblé 130 exposants. De nombreux visiteurs sont venus chiner; cette journée a remporté un franc succès. Après un an et demi de pause liée à la crise sanitaire, cette journée ensoleillée a connu une grande affluence, à tel point qu'il a fallu déployer des astuces pour s'approvisionner afin de satisfaire toutes les demandes de repas. L'énergie de l'équipe et de tous les bénévoles a permis de remplir leur mission grâce à une organisation sans faille.

L'équipe du comité était très satisfaite de ce succès.





L'équipe du comité des fêtes

Les journées du patrimoine :



Dans le cadre des journées du patrimoine, les 18 et 19 Septembre, l'église Notre-Dame d'Urville a été ouverte au public. Ce fut l'occasion de redécouvrir ce bel édifice datant du XVIIème siècle et d'admirer les restaurations (effectuées en 2019) du retable, de la chapelle Saint-Vigor, de la chaire et des boiseries.

Cette animation proposée par la municipalité et par l'association de la restauration de l'église (ARE) a aussi été l'opportunité d'apprécier le talent

des peintres amateurs de l'association urvillaise « L'art de peindre ».

L'ARE présidée par Nicole GOUBERT a pour objectif de recueillir des fonds pour poursuivre la restauration de l'église et de son chœur. Cette association invite les personnes qui souhaiteraient s'investir dans la sauvegarde de ce patrimoine cultuel, culturel et historique à rejoindre l'ARE.





Le bureau de l'ARE : Daniel Huet : vice —président ; Gérard Lefevre: secrétaire ; Nicole Goubert : présidente ; Béatrice Evandre : présidente de L'art de peindre ; Mme Lecable, Mme Vauquelin

Festival « Aux sons des collines » :

Le samedi 9 Octobre, un récital de violoncelle « Fantasy for cello » a été proposé par Jean-Christophe Masson, musicien et compositeur urvillais. Il a interprété des œuvres de Jean-Sébastien Bach ainsi que des compositions personnelles pour violoncelle et looper. Cette soirée a été suivie par une centaine de personnes. C'est une chance pour notre village d'accueillir une prestation de cette qualité.

C'était le premier concert de la saison musicale « Aux sons des collines ». Cinq autres concerts, proposant des registres musicaux variés, complèteront ce festival au printemps 2022 : un spectacle de tango, un bal folk avec le groupe Troubadoors, un concert de marimba et violoncelle, l'orchestre à cordes du pays de Falaise et enfin le quintet « Accords nomades ».



Le repas des ainés :



Le dimanche 7 Novembre, c'est avec plaisir qu'une soixantaine de convives se sont retrouvés afin de partager un moment convivial. Moment d'autant plus apprécié qu'il n'avait pu avoir lieu en 2020 en raison du confinement.



La cérémonie du 11 Novembre :







Pour commémorer le 103ème anniversaire de l'armistice de 1918, une cérémonie en présence des habitants d'Urville a permis de rendre hommage aux combattants et aux victimes de cette guerre.

• Le loto:

Le 13 Novembre, la salle polyvalente a accueilli le traditionnel loto organisé par le comité des fêtes. 180 personnes ont participé et tenté de gagner de nombreux lots et des bons d'achat. Les trois premiers lots d'une valeur de 400 €, 200 € et 100 € ont ravi les gagnants.

Les animations organisées par le comité des fêtes telles que le loto ou le vide-grenier ont pour objectif de collecter des fonds. Le comité des fêtes participe au financement du colis des anciens et à l'achat des friandises de Noël destinées aux enfants, ainsi qu'à la mise en place de sapins dans la commune. Depuis cette année, la municipalité a pris en charge les décorations lumineuses. Le comité des fêtes et la municipalité remercient toutes les personnes qui ont décoré les sapins ainsi que leurs maisons et jardins pour égayer notre commune.

• La venue du père Noël:

Le 19 décembre les enfants ont été accueillis par le père Noël et ses lutins. Après avoir déambulé dans tout le village, il s'est arrêté à la salle des fêtes où une distribution de friandises organisée par la mairie et le comité des fêtes a été proposée à tous les enfants d'Urville.



Vie associative

• Rencontre association bonsaïs:







Joffrey Pardoën, un habitant d'Urville passionné par l'art du bonsaï, et le club « Normandie bonsaï » ont organisé un atelier dans les locaux de l'ancienne école. Cette manifestation ouverte au public a permis de mieux faire connaître cette activité.

Association l'art de peindre :



L'association créée en juin 2016 permet à 13 adhérents de se retrouver tous les samedis matins. Chacun exécute librement une œuvre de son choix en utilisant des techniques variées comme l'aquarelle ou la peinture à l'huile. C'est le plaisir de partager une activité commune et d'échanger les savoirs des uns et des autres.

Béatrice Evandre précise que le respect des règles indispensables face aux risques sanitaires a tout de même permis de reprendre ces rencontres. Nous préparons une exposition sur le thème des « amoureux de Peynet » pour Février. Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de réaliser ce projet.





Le club des retrouvailles :



« Il est bien difficile depuis deux ans de maintenir nos rencontres » précise Béatrice Evandre, la présidente. Nous espérons pouvoir reprendre en Février et accueillir de nouvelles personnes qui seraient intéressées pour rejoindre notre club. Nous nous retrouvons tous le jeudi, une semaine sur deux, pour partager des moments autour des jeux de société ou d'activités manuelles.



COORDONNEES DES ASSOCIATIONS:

Si vous désirez obtenir des renseignements ou adhérer dans l'une ou l'autre de ces associations

o **Chasse**: Président: Jean Michel LENEVEU 02 31 44 55 30

Contact: Francis DAUZATS 06 61 59 02 54

Comité des Fêtes: Président: Michel LEGRIGEOIS 02 31 23 21 35

Club des Retrouvailles : Présidente : Béatrice EVANDRE

Contact: Anne Marie LEBOURGEOIS 02 31 23 80 71

Comité de jumelage du Cingal : Présidente : Anne Marie BRETEAU

Contact: Marielle DAUZATS 06 19 91 01 25

Pêche : Président : André PIATAKOFF

Contact : Catherine QUERTINMONT 02 31 23 82 44 **Peinture** : Présidente : Béatrice EVANDRE 07 62 86 42 42

Restauration de l'église : Présidente : Nicole GOUBERT 06 80 70 16 31

Urville autrefois



Saint patron de la sidérurgie

Les cités d'Urville





Saint patron des mineurs



L'histoire de notre village est marquée par l'exploitation minière à partir de la fin du 19ème siècle et au cours du 20ème siècle. Les cités d'Urville sont la trace de ce passé minier. Le développement des mines de fer s'est accompagné de construction de villages miniers dont les cités d'Urville. Autrefois situées sur la commune de Gouvix elles seront transférées sur la commune d'Urville vers 1960.



La société nouvelle des mines d'Urville construit une centaine de logements sur les communes d'Urville et de Gouvix entre 1930 et 1954. Elle fait notamment édifier une cantine et quatre cantonnements de 112 chambres, construits pour accueillir et installer les travailleurs en majorité étrangers à la région. Installées à l'écart du bourg, ces habitations comprenant une seule pièce étaient conçues pour les ouvriers célibataires. La période 1919-1939 se caractérise par un turn-over important, un grand nombre d'ouvriers ne travaille que quelques mois, voire quelques semaines dans les mines.

Vers les années 1950 des familles vont s'installer dans ce quartier. Ces logements, propriétés de la mine de Soumont-Saint-Quentin, étaient destinés aux ouvriers salariés de la mine, de la SMN ou encore de la carrière des Aucrais. On y trouvait une école accueillant tous les enfants de ce quartier et du bourg de Gouvix, une buanderie et une épicerie avec dépôt de pain.



Mon enfance et ma jeunesse dans les cantonnements



Mauricette Desmonts et son frère Joël Bouet habitent rue Saint Eloi dans les cités d'Urville. Ils ont accepté de partager quelques souvenirs de leur vie dans les cités.

Depuis quand habitez-vous les cités ?

Joël :« Nous sommes arrivés enfants avec nos parents. Notre père travaillait à la SMN. Nous étions onze enfants.

Mauricette : J'ai passé mon enfance et ma jeunesse dans les cantonnements avec mes parents, je suis l'aînée des onze enfants.

Comment s'organisait la vie dans les cités ?

Joël: La plupart des maisons étaient habitées par des familles nombreuses. Beaucoup d'entre elles étaient polonaises. Enfants nous jouions tous ensemble à l'extérieur. Il n'y avait pas de clôture entre les maisons. Il y avait beaucoup de solidarité entre les habitants.

Mauricette : J'ai eu une jeunesse heureuse, il y avait une excellente ambiance, tout le monde s'entendait bien. J'aimais rendre service à tout le monde.

Où alliez-vous à l'école ?

Joël : Je suis allé à l'école des cantonnements. Quand nous sommes devenus Urvillais, l'école se trouvait dans les locaux actuels de la mairie. Il y avait deux classes et nous étions très nombreux : 30 à 40 élèves par classe.

Mauricette : Moi je suis aussi allée à l'école des cantonnements puis ensuite je suis allée à l'école des religieuses qui se trouvait à Gouvix près de l'église.

J'ai d'ailleurs dû passer deux certificats d'étude : un pour l'école des sœurs et un autre pour l'école laïque.

Vous avez fait le choix de rester?

Joël : J'ai acheté ma maison en 1978. Aujourd'hui toutes les maisons appartiennent à des particuliers et non plus à la mine.

Mauricette : Il y a 61ans je me suis installée avec mon mari dans cette maison que j'habite toujours. J'y ai élevé mes 4 enfants.

Quel métier avez-vous fait?

Joël: Après avoir travaillé dans des fermes, j'ai travaillé dans la société Leroy à Saint Pierre Sur Dives. A cette époque un bus partait du bourg d'Urville. J'ai ensuite travaillé à la SMN puis chez Moulinex. Mauricette: J'ai passé 11 ans à la cantine de l'école publique d'Urville. J'étais seule pour préparer et servir des repas pour 60 enfants. J'ai beaucoup aimé ce travail. »

Manifestations	Dates	Associations
Exposition de peinture sur le thème du peintre Peynet	12/13 Février (à confirmer en fonction de l'évolution sanitaire)	L'art de peindre
Loto	19 Mars	ARE
Chasse aux œufs de Pâques	17 Avril	Comité des fêtes
Concert Tango face à l'océan à la salle polyvalente	30 Avril	Festival « Aux sons des collines »
Bal folk à la salle polyvalente	7 Mai	Festival « Aux sons des collines »
Concert marimba et violoncelle à l'église	21 Mai	Festival « Aux sons des collines »
Concert de l'orchestre à cordes du pays de Falaise à la salle polyvalente	11 Juin	Festival « Aux sons des collines »
Rallye vélo	19 Juin	Comité des fêtes
Concert du quintette « Accords nomades »	26 Juin	Festival « Aux sons des collines »

Informations Pratiques

MAIRIE

Accueil du public

- 10h-12h lundi, mardi, mercredi, vendredi
- 16h-18h30 lundi, jeudi Tél : 02 31 23 54 08 Ou 09 63 51 06 29

Email: mairie.urville1@wanadoo.fr

https://urville-cingal.suissenormande.com.

LOCATION SALLE

Pour tout renseignement, contacter la mairie.

Tarifs week-end:

Habitants:

250€ + fonctionnement

Extérieurs:

530€ +fonctionnement

OUVERTURE EGLISE

L'église est ouverte tous les week-ends de 10h00 à 18h00.

ACTION SOCIALE:

CCAS: Commission extra-communale d'Action Sociale

Mairie d'Urville 4 rue de Barbery **02 31 23 54 08**

CLIC: Centre Local d'Information et de Coordination à

destination des séniors

Mairie de Bretteville sur Laize

Place de la mairie **02 31 23 50 02**

ADMR: Aide à Domicile en Milieu Rural

4 rue de Paixhans Bretteville sur Laize 02 31 26 50 19 Point Info 14:

Mairie de Bretteville sur Laize Place de la mairie

02 31 23 49 47



NAISSANCES

- 08/01/2021 : Ninho SCHIER
- 28/02/2021 : Oriane DARRAS
- 11/03/2021: Agathe PARRET
- 19/03/2021 : Mathéo RODRIGUES GOMES
- 04/08/2021 : Ylan BINET
- 13/08/2021 : Nolan SERARD
- 27/08/2021: Maël LAMY
- 15/09/2021 : Zélia QUEMENER
- 05/10/2021 : Hugo TRASSARD
- 13/10/2021: Romane POUTREL
- 10/11/2021 : Romy ELOY
- 9/12/2021 : Martin LEGEAY
- 23/12/2021 :Tom JEANNE

ETAT CIVIL MARIAGES

• 19/06/2021 :

Arnaud LAFOURCADE et Séverine SAVARY

• 21/08/2021:

Nicolas JARRY et Maëva HEBERT.

- 04/09/2021 :
 - Florian ANDRU et Camille FOUCHER.
- 18/09/2021:

Benoit MARE et Claire COURBE.

• 24/12/ 2021 :

David VICOMTE et Vanessa DUPRE.

DECES

- 1/03/2021 : Mr Louis GRONDIN
- 11/04/2021 : Mr Pierre LE MESTRE
- 05/07/2021 : Mr Roger DUCHESNAY
- 12/09/2021 : Mr Lucien RADIGUET
- 11/11/2021: Mr Henry LAMY